

# Communiqué

Le 7 décembre 1995

N° 228

## SIGNATURE D'UN TRAITÉ D'ENTRAIDE JUDICIAIRE ENTRE LE CANADA ET LA HONGRIE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada et la Hongrie ont signé un traité d'entraide judiciaire en matière pénale.

« Ce traité illustre de façon concrète la détermination de nos deux pays à combattre la criminalité transnationale, a déclaré M. Ouellet. En officialisant ainsi le contact direct entre nos organismes respectifs d'application de la loi, nous établissons un cadre solide pour notre future coopération en vue de la répression du crime. »

Le traité permettra aux autorités des deux pays de se prêter mutuellement assistance sur un grand nombre de questions concernant les enquêtes et les poursuites en matière pénale. Il pourra s'agir notamment de recueillir des éléments de preuve dans un pays pour s'en servir dans le cadre de poursuites au criminel engagées dans l'autre, ou d'identifier les produits du crime qui pourraient alors être confisqués.

Le Canada a conclu des traités d'entraide judiciaire avec 14 autres pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Mexique, l'Autriche et, tout récemment, l'Italie. Le Canada prend en outre une part active aux efforts de lutte contre la criminalité déployés par des organisations multilatérales telles que le G-7/P-8, le Commonwealth, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des États américains.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

